Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260415-DEC10042026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 10-04-2026 du 15 avril 2026

OBJET : 1.1 -MATÉRIEL – REPARATION ROBOT TONTE

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONIDERANT la nécessité de changer des pièces maîtresses (carte électronique et moteur) du robot tonte, permettant d'allonger la durée d'utilisation de cet équipement.

DECIDE de passer commande pour le remplacement de ces pièces auprès de l'entreprise RM Motoculture pour un montant HT de 505.89 €.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 2158 de la section d'investissement

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Décision certifiée publiée le 16 avril 2026 - transmise en Préfecture le 16 avril 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)